



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJETS DE RÉSOLUTION N° 2024-12-09-337

Lors d'une séance régulière le 9 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution N° 2024-12-09-337 pour une demande de P.P.C.M.O.I. visant la construction d'un nouveau bâtiment, dont l'usage sera une résidence privée pour aînées, opéré par la Coop de solidarité Au Coeur des Collines, situé sur un futur lot (à partir des lots regroupés 4 630 252 et 4 630 256) sur la route 335, dans la zone M-3, comprenant 28 unités de logements abordables sur 3 étages hors-sol avec balcons, toit vert et espaces de vie à vivre communs intérieurs et extérieurs.

Le règlement de zonage #722-2023 n'autorise pas, dans la zone M-3, un usage uniquement résidentiel au sein d'un bâtiment, un nombre de 28 logements, un bâtiment de 3 étages, une marge avant de 4.5m, une implantation d'une partie des cases de stationnement dans la marge avant et une orientation de la façade de plus de 10 degrés d'angle.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une consultation publique aura lieu le 29 janvier 2025 à 18h30, à la mezzanine du centre d'Art Guy St-Onge situé au 6294, rue Principale, Saint-Calixte. Au cours de cette assemblée de consultation publique, le Maire et/ou le conseiller délégué expliquera les deux projets de règlements et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Les projets de règlements peuvent être consultés sur le site internet au <https://saint-calixte.ca/municipalite/administration-municipale/reglementation-municipale>

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 16^e JOUR DE JANVIER 2025

LIETTE MARTEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE